

**PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES****Un nouveau code
algérien pour la
bonne gouvernance**

Le Code algérien de gouvernance d'entreprise (Goal), le premier de l'histoire de notre pays, a été présenté hier à l'hôtel El-Aurassi, en présence du ministre de la Petite et Moyenne entreprise et de l'Artisanat, M. Mustapha Benbada. Le Goal est inspiré de ce qui se fait à travers le monde mais il a été adapté au contexte économique algérien.

Lyès Menacer – Alger (Le Soir) – Le Goal trace les grandes lignes des «standards de gouvernance (qui) visent à améliorer le respect des principes d'équité, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité».

Il est considéré comme un document de base pour les entreprises algériennes, publiques et privées, qui veulent améliorer leurs performances et leur compétitivité sur le marché intérieur et extérieur, ont expliqué ses initiateurs, à leur tête le Forum des chefs d'entreprises (FCE). Ce nouveau code constitue aussi un moyen pour les PME qui souhaitent opérer leur mise à niveau.

«Le Goal est surtout destiné aux PME privées qui aspirent à sauvegarder leur part de marché sur le plan national pour faire face à la concurrence étrangère qui va s'intensifier dans le cadre des différents accords d'association que l'Algérie a ratifiés», indiquera le président du FCE, M. Réda Hamiani.

Le Code algérien de gouvernance d'entreprise est vu par M. Mustapha Benbada comme «une base pour développer la ressource humaine qui reste l'un des principaux moyens d'aller de l'avant et faire sortir l'économie algérienne d'une économie rentière à une économie productive». Le ministre espère que le nouveau code pourra participer à l'émergence de plus d'entreprises «championnes» dans le secteur de l'industrie notamment.

Il avouera que «malgré les efforts déployés par l'Etat pour soutenir et accompagner les PME, il reste encore des points qu'il faudrait améliorer». Mustapha Benbada évoque, en fait, le problème de la fiscalité et des contraintes douanières qui créent d'importants obstacles pour l'essor des PME. La modernisation du secteur des assurances et la levée du blocus imposé par les établissements publics sur certaines PME, en matière de crédits à l'investissement, sont considérées par le ministre comme un point nodal sur lequel il faut se pencher.

Réda Hamiani ne manquera pas d'évoquer les pertes engendrées par le marché informel qui exerce une concurrence déloyale aux PME qui peinent à vendre leurs produits. Soulevée par certains intervenants, la question de l'ouverture du capital des PME, dont la plupart sont des entreprises familiales, a occupé une grande partie des débats. Pour certains, l'ouverture du capital des petites et moyennes entreprises peut aider à leur épanouissement et assurer ainsi leur pérennité.

A noter que l'adhésion au Goal demeure libre et volontaire mais ses initiateurs souhaitent voir les PME l'adopter et l'enrichir si elles le peuvent. Dans sa première version, le Goal énumère, d'une manière non exhaustive, quelques points sur la bonne gouvernance des entreprises algériennes.

L'Association des producteurs algériens de boissons, le FCE et le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise ont été les précurseurs de cette idée de code que le ministère de la PME et de l'Artisanat a soutenue en participant à sa concrétisation.

Le défi majeur est celui du respect et de l'adoption de ce nouveau code qui n'est pas facile dans un pays où le tissu industriel est quasi inexistant et où les politiques gouvernementales de relance du secteur de l'industrie ont toutes échoué.

L. M.

DISPOSITIF SÉCURITAIRE PENDANT LA PRÉSIDENTIELLE**Ouyahia désavoue Zerhouni et Temmar**

Le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ne partagent visiblement pas la même vision des choses. A Zerhouni qui annonçait récemment que le dispositif sécuritaire sera renforcé à l'occasion de la présidentielle, Ouyahia répond que le dispositif est le même car, dit-il, la «vie humaine est aussi importante pendant qu'en dehors des périodes électorales».

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - De passage sur les ondes de la Radio nationale pour une «Emission spéciale», le Premier ministre a indiqué ne pas être d'accord avec «certains» de ses collègues sans citer nommément Zerhouni. «Je m'inscris en faux contre les déclarations selon lesquelles le dispositif a été renforcé», dit-il, préférant parler de «réajustement» plutôt que de renforcement. «Le dispositif est identique, même s'il connaît des modifications à l'occasion d'événements exceptionnels.»

S'il reconnaît que le terrorisme a été vaincu, l'invité de la radio tient à préciser que «dire que l'on est à l'abri d'un acte terroriste serait de la science-fiction dans la mesure où le terrorisme est lâche et frappe sans distinction».

Toujours au sujet de la situation sécuritaire, Ouyahia, tout en rendant hommage aux Patriotes, a tenu à dire que des textes

seront prochainement promulgués pour la prise en charge de cette catégorie qui s'est engagée dans la lutte anti-terroriste.

Des mesures visant à les aider à réintégrer un poste de travail sont envisagées. Evoquant largement l'élection présidentielle, Ouyahia a expliqué qu'en plus du mécanisme «rodé» de la commission de surveillance des élections, la présence des représentants des can-

didats dans toutes les étapes du scrutin devrait suffire comme garantie à la transparence.

En dépit de cela, dit-il, l'Etat a fait appel à une centaine d'observateurs justement parce que «certains» veulent jeter du discrédit sur le processus électoral. Une allusion à peine voilée aux adeptes du boycott, contre lesquels, dit-il, il ne retient pas de grief puisque «le boycott est une règle démocratique», avec cette précision, tout de même, qu'il ne signifie pas «la pratique de la politique de la chaise vide». Et que pense le Premier ministre du spectre de l'absentéisme ? Défendant l'administration, il considère que cette dernière n'a ni plus ni

moins «joué son rôle» en suscitant l'intérêt des citoyens pour les élections au moment où «une certaine froideur» était constatée.

S'exprimant sur les questions d'ordre international, le Premier ministre a tenu à clarifier la position de l'Algérie à l'égard de l'Union pour la Méditerranée. «Nous sommes partie prenante de l'UPM mais nous le faisons en restant fidèles à nos convictions et à nos engagements internationaux. Nous refusons que cela serve de canal pour une normalisation avec Israël mais nous ne pouvons pas tourner le dos à l'UPM», explique Ouyahia.

N. I.

LE PREMIER MINISTRE S'EN PREND À TEMMAR**«La stratégie industrielle n'a jamais été adoptée»**

Temmar aurait-il trop parlé de la stratégie industrielle qu'il n'a fait pour la mettre en application ? C'est du moins ce que semble penser le Premier ministre qui n'a pas hésité à dire que «la stratégie industrielle a fait beaucoup plus l'objet de communication que d'action et n'a jamais été adoptée en Conseil des ministres», ajoutant que «chaque équipe a son style, et je n'ai pas pour style de faire de la propagande».

Visiblement décidé à se saisir du dossier, l'invité de la Radio nationale a expliqué que la stratégie industrielle doit désormais être adaptée «au papier millimétrique».

Pour ce faire, des secteurs prioritaires comme ceux du bâtiment, des travaux publics, ferroviaire, mécanique et du médicament feront l'objet d'une attention particulière. Pour le Premier ministre, «bâtir des stratégies, c'est réunir les conditions nécessaires pour que ce qui a été investi ne soit pas perdu», ajoutant que des mesures sont mises en œuvre pour la modernisation de toutes les entreprises publiques fiables dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, de l'agriculture et de l'hydraulique.

N. I.

**LA COUR SUPRÊME RENVOIE L'AFFAIRE CNAN
DEVANT LES ASSISES****La défense promet des révélations
accablantes**

L'affaire du naufrage du Béchar sera rejugée de nouveau en assises, au niveau de la cour d'Alger. Selon une source judiciaire, la 3^e chambre criminelle près la Cour suprême a statué sur le pourvoi en cassation introduit par la défense. Elle a rendu un arrêt, en renvoyant l'affaire devant le tribunal criminel.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Il n'est pas exclu que le second procès de cette affaire se tienne entre les sessions du printemps et de l'été prochains. Mais en attendant sa programmation par le parquet général près la cour d'Alger, les avocats de la défense s'attellent d'ores et déjà à préparer les pièces à conviction, pour démontrer «l'innocence des cadres de la Cnan».

Pour rappel, l'ex-P-dg de la Cnan et quatre de ses proches collaborateurs, à savoir M. Mohand Amokrane Amour, Kamel Ikhadadene, Salah Zaoui et Mustapha Debah, ont été condamnés par le tribunal criminel d'Alger à de très lourdes peines, à savoir quinze années de prison ferme. Les membres du

jury ont répondu à 300 questions posées par l'avocat général, pour conclure «à la responsabilité de la direction de la Cnan dans le naufrage du Béchar ainsi que l'échouage du vraquier Batna».

Il est à rappeler que le drame a eu lieu dans la nuit du 13 au 14 novembre 2004, soit la veille de l'Aïd, lors de laquelle le navire Batna avait échoué sur les côtes algéroises, alors que le Béchar avait sombré, faisant seize victimes. Mais pour les avocats de la défense, «les vrais coupables de cette tragédie n'ont pas été inquiétés». «L'armateur, ce n'est pas CNAN Group. Celui qui décide de la vente des navires n'était pas présent lors du procès. Le CPE, le holding ainsi que le ministè-

re des Transports n'étaient pas là», souligne une source proche du dossier.

Nos sources ajoutent, par ailleurs, que les avocats avanceront plusieurs arguments, dont «les dessous qui ont caractérisé les résultats de la commission d'enquête mise sur pied à cette époque par le ministère des Transports».

Selon des observateurs, outre la commission d'enquête, instituée par la Gendarmerie nationale sur instruction du parquet, le premier responsable du département des transports de l'époque a mené de son côté une enquête, dont les conclusions ont pesé sur la suite des événements.

En effet, cette commission était censée ne s'aproposant que sur les aspects purement techniques.

Or, ajoute-t-on, sa composante a conféré à ses conclusions une autre dimension, qui a pesé sur la «culpabilité» des cadres de la Cnan. En d'autres

termes, «la commission de tutelle avait incorporé en son sein des représentants d'institutions, qui étaient parties prenantes de cette tragédie, et donc passibles d'être impliqués directement ou indirectement».

Les rapports des deux commissions ont conclu à la culpabilité des responsables de la Cnan sans compter les témoignages livrés par certaines parties lors du procès.

Sur un autre plan, on indique que le code maritime algérien (CMA) n'a pas été une référence pour les membres du jury du tribunal criminel, pour «déterminer véritablement le degré d'intervention de tous les acteurs de la façade maritime». Question : la condamnation des cadres de la Cnan était-elle un alibi pour épargner ceux qui devaient répondre de leur responsabilité des catastrophes de Bab-El-Oued et Boumerdès ? La défense promet des révélations.

A. B.